



Statistique des surfaces d'assolement en Suisse

Description

La statistique des surfaces d'assolement (SDA) en Suisse comprend les surfaces qui bénéficient d'une garantie territoriale en tant que SDA. Le plan sectoriel des SDA garantit une surface minimale d'assolement de 438 460 ha. Les cantons garantissent chacun un contingent attribué, en dessous duquel il est interdit de passer. La statistique des surfaces d'assolement fait état d'un solde positif à l'échelle nationale et pour chaque canton. La saisie et la gestion des données sont assurées par les services cantonaux spécialisés.

La statistique comprend en outre des analyses de la répartition géographique des SDA. Les modifications sont identifiées et quantifiées à partir de la deuxième statistique.

Disponibilité :

2023 (première statistique), puis tous les quatre ans.

Couverture :

Toute la Suisse, tous les cantons.

Caractéristiques saisies :

- SDA garanties en Suisse, en ha
- Solde positif par canton et pour toute la Suisse
- Évaluations de l'imputabilité et des déductions

Méthodologie

Méthode utilisée :

Analyse des géodonnées cantonales.

Variables utilisées :

- Surfaces (selon les géodonnées des cantons)
- Coefficient de déduction selon l'examen des SDA
- Imputabilité selon les attributs des géodonnées

La variable « genre » (homme/femme) n'est pas à disposition dans le jeu de données.

Date/période du relevé :

- Les cantons mettent à jour les données en continu.
- Les données sont obtenues via geodienst.ch. Le jour de référence est le 1^{er} janvier de l'année en question.

Fréquence de la publication :

Tous les quatre ans à partir de 2023.

Degré de régionalisation :

National, cantonal, régions biogéographiques, types de communes, ainsi que selon l'altitude et la zone d'aptitude climatique.

Appariements utilisés :

Aucun

Qualité des informations statistiques :

La statistique se base sur les géodonnées. Dans certains cantons, la mise à jour des géodonnées est imprécise, raison pour laquelle un coefficient de déduction est pris en compte. Cela signifie que géométriquement, davantage de surfaces sont comptabilisées que dans l'inventaire cantonal. Une autre correction concerne les surfaces qui sont prises en compte dans le cadre de l'examen, mais qui ne sont pas encore saisies dans les données. Cet aspect doit être corrigé de manière forfaitaire.

Dans la statistique 2023, le total des corrections correspond à 31 111 ha, soit 6 % des SDA enregistrées.

Le rapport publié fournit des informations plus détaillées : [Statistique des surfaces d'assolement en Suisse](#)

Politique de révision

Révisions fondamentales :

Aucune prévue pour l'instant.

Bases légales

- [Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire \(RS 700.1\)](#)
- [Plan sectoriel des surfaces d'assolement \(SDA\) du 8 mai 2020](#)
- [Ordonnance sur la statistique fédérale du 30 avril 2025 \(RS 431.011\)](#)

Organisation

Relève de la responsabilité de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), avec l'appui de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) ainsi que des services cantonaux spécialisés.

Les données sont collectées par les cantons, tandis que l'ARE se charge de leur analyse et de leur publication.

Contact ARE :
Section Bases
Yves Maurer Weisbrod
yves.maurer@are.admin.ch
+41 58 465 53 15
www.are.admin.ch
